

# SOMMAIRE

---

<b>LES GRANDS ENJEUX DE LA BIODIVERSITE.</b>	<b>4</b>
<b>LA BIODIVERSITE A FLEURY-MEROGIS.</b>	<b>5</b>
<b>EXEMPLES D'AMENAGEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE.</b>	<b>7</b>
AMENAGEMENT PAYSAGER.	7
PLANTATIONS.	7
LES ZONES HUMIDES.	8
LA VEGETALISATION.	8
LA GESTION DES ESPACES.	9
LES CLOTURES.	9
<b>LISTE D'ESSENCES LOCALES A PRIVILEGIER.</b>	<b>10</b>
LISTE D'ESSENCES LOCALES A PRIVILEGIER (NON EXHAUSTIVE) :	10
LISTE D'ESSENCES A EVITER CAR POUVANT DEVENIR INVASIVES :	11



La ville de Fleury-Mérogis possède un patrimoine naturel de très grande qualité, qui lui confère un cadre de vie remarquable. Il est essentiel de préserver et de développer ce patrimoine, qui est un atout de première importance pour la ville.

L'article L.121-1 du code de l'Urbanisme prévoit que les plan local d'urbanisme « déterminent les conditions permettant d'assurer (...) la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Animé par la volonté de mettre en œuvre ces dispositions autant qu'il lui est possible, le PLU de Fleury-Mérogis traduit ces enjeux à la fois dans son PADD et dans son règlement, qui favorise la protection des espaces naturels.

Élargissant le champ d'application du PLU, la commune de Fleury-Mérogis souhaite donner à chacun la possibilité d'approfondir son implication dans l'amélioration de la qualité de l'environnement, et en particulier des continuités écologiques.

La présentation des techniques recommandées s'appuie en particulier sur une note du SIVOA<sup>1</sup>, syndicat chargé de l'entretien de la rivière Orge et de ses berges, de la gestion hydraulique, de l'assainissement et de la surveillance de la qualité de l'eau. Conscient des enjeux en termes de protection de l'environnement, le syndicat propose des mesures globales permettant la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans les projets d'urbanisme.

Le Cahier de recommandations environnementales présente donc des éléments en ce sens. Il s'adresse à tous les Floriacumois et aux acteurs de la construction et de l'aménagement urbain.

S'il est annexé au PLU, il ne constitue pas un document réglementaire d'urbanisme : il a une vocation pédagogique et un objectif premier de sensibilisation à la prise en compte du patrimoine environnementale dans l'acte de réalisation.

---

<sup>1</sup> Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval.

## Les grands enjeux de la biodiversité<sup>2</sup>.

---

Conséquence de plusieurs milliards d'années d'évolution du vivant, la biodiversité assure les fonctions indispensables à toutes les formes de vie et nous rend des services essentiels : elle est source d'alimentation, fournit des matières premières, contribue au maintien de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, offre un patrimoine culturel inestimable... ..

Or de multiples pressions pèsent aujourd'hui sur elle, dont les cinq principales sont

- la destruction,
- la fragmentation et l'altération des habitats naturels ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- la pollution de l'environnement ;
- la surexploitation des espèces et le changement climatique.

Ces pressions qui menacent l'équilibre global du système ont pour conséquence un rythme d'extinction des espèces (1.8 million connues en 2010) de 100 à 1000 fois supérieur au rythme de disparition normal.

Il est donc essentiel d'enrayer l'érosion de la biodiversité.

Tous les milieux, même la nature « la plus ordinaire » sont concernés, y compris dans les collectivités d'outre mer. On peut estimer que la biodiversité en ville ne peut-être et ne sera jamais équivalente à celle des espaces naturels (dérangement et contraintes). Si l'objectif est bien d'obtenir une biodiversité urbaine qui fonctionne et qui soit pas représentative de la région et pas seulement un nombre élevé d'espèces, alors tout doit être fait pour favoriser au mieux cette diversité. Plus les espaces à caractère naturel de la ville sont grands et connectés, plus cette diversité s'exprimera.

Dans les régions les plus urbaines, le maintien ou la restauration de réseaux écologiques (Trame Verte et Bleue issu du Grenelle de l'Environnement) peuvent permettre le retour de certaines espèces.

Ces espaces de biodiversité en ville cumulent les fonctions d'espace de circulation des espèces et des habitants, de production de services écologiques, de resserrement du lien social et d'éducation à l'environnement.

La continuité écologique offre également une contribution à l'amélioration du paysage et répond aux attentes des citoyens (espaces d'agrément, des lieux de promenades et de pratiques sportives en plein ou la possibilité de cultiver un jardin familial...)



La Mante religieuse se reproduit dans la clairière de la forêt de Saint-Eutrope

---

<sup>2</sup> Source : Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, SIVOA.

# La biodiversité à Fleury-Mérogis.

Selon le SIVOA, La ville de Fleury-Mérogis possède un potentiel de biodiversité fort, compte tenu d'une importante proportion d'espaces naturels et semi-naturels sur son territoire. De plus, la forte proportion d'espaces boisés connectés crée sur la commune un réseau de continuités écologiques. Les principaux obstacles à ces continuités sont les grandes infrastructures routières qui fragmentent le territoire de la commune, et notamment l'autoroute A6, la Francilienne et la RD445.

La commune constitue donc un îlot de nature plus ou déconnecté des autres espaces en raison de la fragmentation induite par les infrastructures et la forte urbanisation sur les communes voisines à l'Ouest et au Nord).

La commune de Fleury-Mérogis donc une place stratégique en termes de biodiversité et de Trame Verte sur le territoire du Syndicat, pour un rayonnement vers l'Est et le Sud-Est.

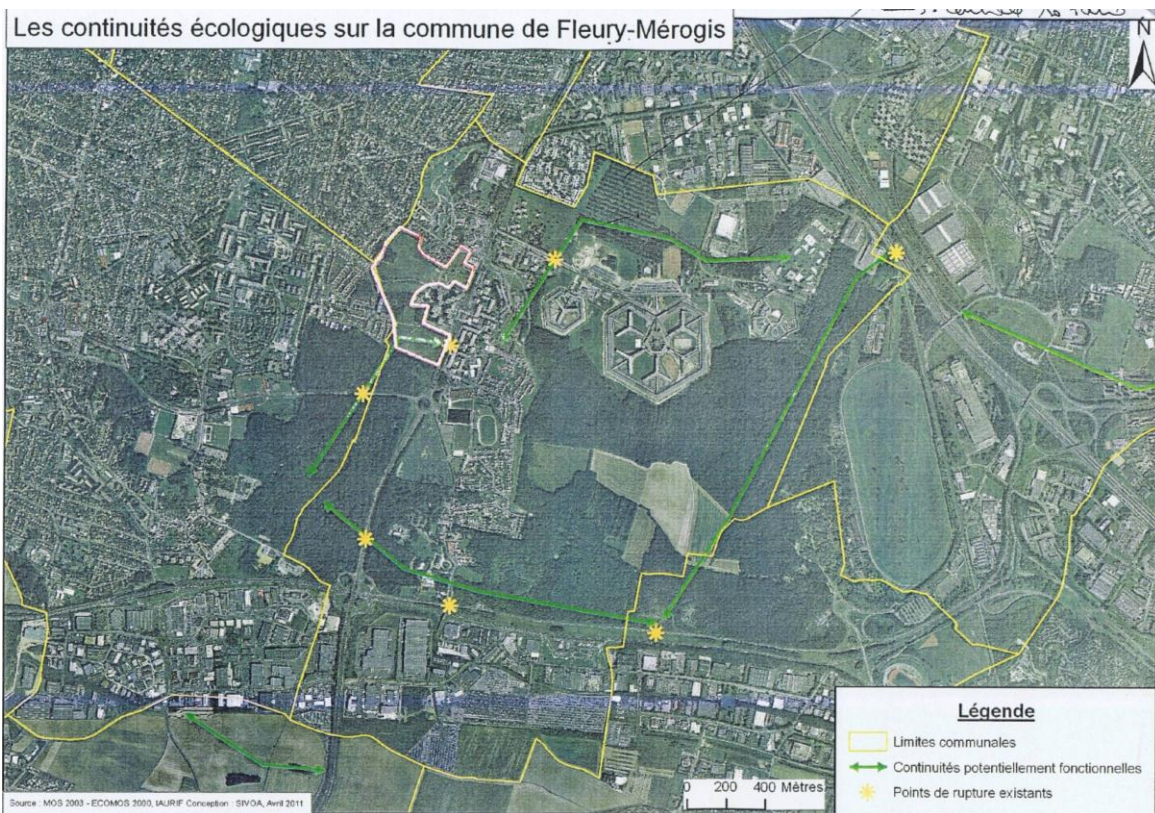
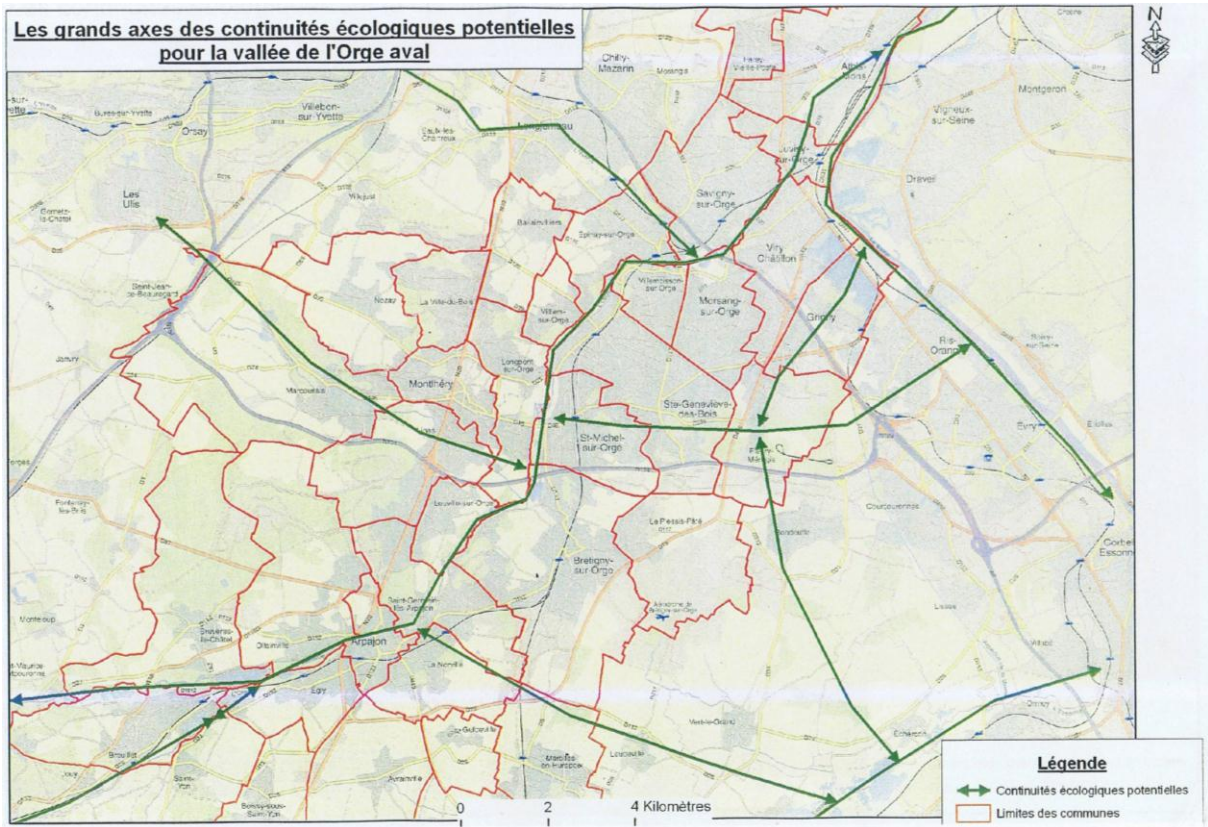
Selon une étude de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France (IAUidf), ces continuités écologiques sont d'intérêt local. La principale continuité écologique traverse la commune d'est en ouest en passant par la forêt régionale de Saint-Eutrope et le bois des Trous et des Joncs-Marins. La ville est également traversée par une continuité écologique nord/sud qui passe par la forêt régionale de Saint-Eutrope.

## Les continuités écologiques identifiées par l'IAUidf





**Les continuités écologiques potentielles identifiées par le SIVOA.**





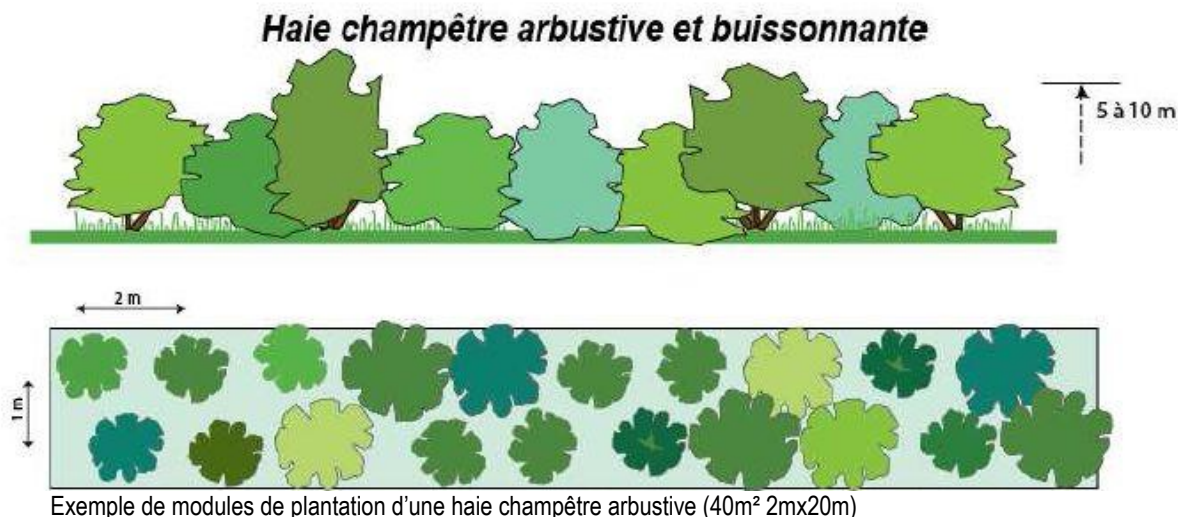
## Exemples d'aménagement en faveur de la biodiversité.

### Aménagement paysager.

Dans tout aménagement, une conception globale du site et de son intégration dans son environnement proche doit être pensée. Il s'agit de permettre la circulation des espèces animales et végétales, en veillant à assurer la plus possible la continuité des habitats par le biais d'alignements d'arbres, de haies, de bandes enherbées et de réseaux de zones humides. Ces corridors, bien conçus, peuvent être fonctionnels à la fois pour les espèces et pour le développement des circulations douces (piétons, vélos). L'objectif est de conserver ou améliorer la perméabilité du territoire en conciliant aménagement urbain et environnement. La conception paysagère dans et autour des aménagements urbains est donc importante.

De manière générale, la continuité des paysages est à développer pour relier entre eux les différents espaces naturels et semi-naturels, publics ou privés (parcs, espaces collectifs de résidences, rues et avenues plantées, jardins particuliers, bois, zones humides, prairies pâturées, prairies fleurie...).

De plus, il faudra veiller à diversifier les essences et les habitats (prairies, lisières, boisements, mares,...) et de strates végétales différentes (herbacées, arbustive, arborescente). La diversité des essences utilisées favorise l'échelonnement des fructifications dans le temps et assure donc une alimentation tout au long de l'année pour les espèces animales.



### Plantations.

Les linéaires et espaces boisés existants doivent être de préférence maintenus ou remplacés par la plantation d'un linéaire boisé équivalent avec des sujets suffisamment développés : plantation d'arbres accompagnés sur leurs franges d'arbustes en cépées et de bandes herbacées.

## Les zones humides.



Le lac de la Greffière à Fleury-Mérogis

Les zones humides (ru, mares, étangs, noues, bassins inondables, roselières...) doivent être préservés ou recréés. Elles peuvent répondre à l'enjeu de gestion des eaux de ruissellement en milieu urbain et péri-urbain, notamment en stockant cette eau (limite les inondations) mais aussi en la filtrant (amélioration de la qualité). Dans la mesure du possible, il faudra conserver une Trame Bleue, continuité des milieux aquatiques et humides en mettant en connexion ces espaces (fossés, chapelet de mares...).

## La végétalisation.

La végétalisation des façades, toitures et terrasses offrent des qualités esthétiques, écologiques et bioclimatiques (isolation phonique et thermique, régulation du micro-climat local) tout en compensant le déficit en espaces verts d'une zone urbaine. Elle peut-être pensée dès la conception des programmes d'urbanisme mais aussi mise en place sur le bâti existant.

Attention cependant, les espèces végétales doivent être bien sélectionnées pour remplir ces fonctions et il faut notamment réduire au minimum l'entretien des surfaces, l'apport d'engrais et la consommation d'eau de ces espaces.



Toiture végétalisée, Complexe sportif, Ville de Chooz.

**Les toitures végétalisées** ont l'avantage de redonner en hauteur la surface plantée que l'on a prise au sol. Elles renforcent l'isolation acoustique et thermique et prolongent la durée de vie de la couverture en limitant la température de surface. Les végétaux filtrent naturellement la poussière et régulent l'humidité du microclimat. En situation de précipitations abondantes, le système retient 70 à 90% de l'eau de pluie, retardant son évacuation. Les systèmes à végétalisation extensive sont légers (50 à 100kg /m<sup>2</sup>), ils ont peu d'impact sur le coût de la structure de la construction et ne demandent qu'un minimum d'entretien.



## **La gestion des espaces.**

Pour favoriser la biodiversité, les espaces verts doivent être gérés durablement.

La gestion différenciée propose une réponse à ces questions, compromis entre une gestion stricte et une gestion naturaliste de la nature en ville.

Ces nouvelles techniques intègrent des préoccupations d'entretien et de paysage urbain et sont ajustées aux contraintes imposées par la sécurité, l'usage et le point de vue esthétique. Des espaces peuvent ainsi être gérés de façon plus horticole en centre-ville et de façon plus champêtre dans des lieux plus excentrés.

Pour la gestion des milieux ouverts, une fauche annuelle des prairies doit être préférée à la tonte fréquente des pelouses. En effet, les prairies de fauche sont des espaces riches en biodiversité qu'il est possible de mettre en valeur. De plus, elles nécessitent moins d'entretien qu'une pelouse tondue fréquemment, et génèrent donc des coûts moindres. L'exportation des produits de fauche est à favoriser dans la mesure du possible afin d'appauvrir les sols et ainsi faciliter l'expression des plantes indigènes.

L'usage d'intrants chimiques est à limiter au maximum, voire supprimer complètement (engrais, désherbants, pesticides et fongicides).

## **Les clôtures.**

Si des clôtures sont installées, il est possible de les rendre perméables pour la faune :

- en les surélevant de 20 cm par rapport au sol
- et/ou en utilisant des grilles ou grillage à maille carré ou rectangulaire de 15cm minimum ou des clôtures de type «clôture agricole normande ».

Ces clôtures pourront également être constituées de haies champêtres plantées de différentes strates (herbacée, arbustive et arborée) créant des zones de protection et des réservoirs de nourriture pour la faune locale.

De plus, il faudra veiller à diversifier les essences afin de favoriser l'échelonnement des fructifications dans le temps et ainsi assurer une alimentation tout au long de l'année pour les espèces animales.

La constitution de haies champêtres est en particulier recommandée en bordure des zones N.



## Liste d'essences locales à privilégier.

---

Il faut éviter les plantations monospécifiques et planter une part importante d'espèces locales davantage adaptées aux conditions de milieu (ensoleillement, vent...) et donc nécessitant moins d'entretien. Les espèces locales favorisent par ailleurs l'accueil de la faune, notamment celui des oiseaux.

### Liste d'essences locales à privilégier (non exhaustive) :

#### Espèces locales à privilégier :

- If,
- Houx vert,
- Buis,
- Prunier,
- Pêcher,
- Cerisier,
- Néflier caduc
- Hêtre,
- Fusain d'Europe,
- Érable champêtre,
- Charme commun,
- Camerisier à balais,
- Argousier,
- Cognassier commun,
- Cerisier Ste Lucie,
- Églantier commun,
- Chèvrefeuille,
- Lilas,
- Cytise,
- Genet,
- Saule, ...



Cognassier commun



Cytise

Dans les jardins de superficie faible à moyenne (moins de 500 m<sup>2</sup>), il faudra privilégier les essences à développement limité, ainsi que les arbres fruitiers de variété locale et les arbustes à baies indigènes.

**Fruitiers recommandé :**

- Amélanchier,
- Baguenaudier,
- Bourdaine,
- Merisier,
- Néflier d'Allemagne,
- Poirier,
- Pommier,
- Sorbier des oiseleurs,
- Sorbier domestique,

**Arbuste recommandés**

- Fusain d'Europe,
- Noisetier,
- Prunellier,
- Troène commun,
- Viorne mancienne,
- Viorne obier,
- Aubépine à un style,
- Boise de Sainte Lucie,
- Cornouiller sanguin,
- Nerprun purgatif.
- Seringat
- Sureau noir



Sorbier des oiseleurs



Aubépine à un style

**Liste d'essences à éviter car pouvant devenir invasives :**

- l'ailanthe
- le robinier
- le glédizia.